

Fiche de poste N° 85-2019

Responsable communication

Corps/Grade : Chargé(e) de mission – Catégorie A

Conditions d'accès au poste

Poste de catégorie A ouvert aux personnels fonctionnaires de la fonction publique de l'État, de la territoriale ou de l'hospitalière par voie de détachement sur contrat et aux personnels contractuels, pour une durée de trois ans.

Permis de conduire B requis.

Prise de poste est prévue au 1^{er} avril 2019

Contexte général

Le Parc national de La Réunion, créé par le Décret 2007-296 du 5 mars 2007, est géré pour ce qui est de ses missions propres, par un établissement public à caractère administratif placé sous tutelle du ministère de la transition écologique et solidaire.

La création du parc national dans le cadre de la loi de 2006, répond à la volonté de l'Etat et des collectivités, de préserver un environnement remarquable en prenant en compte les différentes dynamiques territoriales locales et valoriser l'ensemble des patrimoines. Cette volonté a été précisée dans une charte de territoire qui fixe les grands axes et les objectifs dont sont garants l'établissement public et les différentes collectivités signataires. L'atteinte des objectifs dépend donc des actions coordonnées ou convergentes de l'ensemble de ces acteurs du « premier cercle », mais également des différentes institutions présentes sur le territoire et de l'ensemble des composantes de la société réunionnaise.

Le coeur du Parc s'étend sur 105 384 ha et représente 42% de la surface de l'île. Aujourd'hui, 19 communes sur les 24 ont adhéré au Parc. Dans l'hypothèse où l'ensemble des 24 communes adhèrent cela représenterait 87 696 ha, soit 35% supplémentaires, c'est une spécificité propre au parc de la Réunion, qui couvrirait alors un territoire représentant près de 77% de l'île.

Le patrimoine naturel réunionnais se caractérise par un volcanisme encore actif, un endémisme très important et une grande palette d'habitats naturels, de paysages minéraux ou végétaux, qui ont justifié l'inscription de l'intégralité du cœur du parc national, et quatre sites particuliers, sur la liste du Patrimoine mondial de l'Unesco. L'inscription s'est faite sous le nom de « Pitons, Cirques et Remparts de l'île de La Réunion ». Le territoire du Parc est donc labélisé à double titre et à deux niveaux différents; (i) niveau national avec le classement Parc National, et (ii) au niveau international avec l'Unesco.

Dans le contexte de l'île qui connaît une pression démographique et urbaine forte et un besoin en développement, l'établissement public a un rôle de premier plan à jouer dans la construction et la mise en œuvre des partenariats nécessaires à (i) la connaissance, la préservation et la mise en valeur d'un ensemble unique en terme de biodiversité et d'habitats rares, (ii) la mise en place d'une stratégie et d'actions permettant un développement durable des territoires ruraux de l'aire d'adhésion, en s'appuyant sur le tourisme, l'agriculture et en valorisant les aspects culturels des hauts de la Réunion.

La problématique du parc national s'inscrit donc dans la bonne compréhension et la reconnaissance d'une combinaison étroite entre la nature et l'humain. Les missions de l'établissement public sont variées et consistent entre autres :

- à développer la connaissance du patrimoine naturel et culturel,
- à participer à la mise en œuvre d'un développement équilibré du territoire,
- à assurer une gestion conservatoire des milieux et des espèces grâce au dialogue mené avec les différents acteurs concernés,
- à opérer leur surveillance,
- à accueillir les publics et, plus largement à sensibiliser à l'environnement.

L'établissement public doit faire vivre et animer le projet de territoire défini par la charte du parc national (approuvée par décret le 21 janvier 2014), en suscitant, en appuyant et/ou coordonnant les actions qui auront été définies avec les différents partenaires et en développant des actions en propre. Il a ainsi un rôle d'appui et de conseil auprès des collectivités territoriales, et particulièrement des communes adhérentes à la charte, pour promouvoir la prise en compte du patrimoine dans le cadre des politiques locales d'aménagement et de développement durable.

L'établissement public dispose d'un siège situé à la Maison du parc national à la Plaine-des-Palmistes (direction, secrétariat général, 3 services techniques) et de 4 services territoriaux, dits « secteurs », installés à la Plaine-des-Palmistes (Secteur Est), Trois-Bassins (Secteur Ouest), Petite-Île (Secteur Sud) et Saint-Denis (Secteur Nord).

Le Parc national de La Réunion compte ainsi environ 35 agents au siège et, 50 agents dans les secteurs assurant majoritairement des missions de terrain.

Contexte particulier

Dans le cadre de son projet d'établissement initié en décembre 2017, le Parc national de La Réunion réorganise entre autres son équipe en charge de la communication. Celle-ci, sera hiérarchiquement directement rattachée au directeur de l'établissement public et composée d'un(e) responsable communication et d'un(e) chargé(e) de production / graphiste.

Des éléments structurants d'une nouvelle stratégie de communication ont été définis mais celle-ci reste à affiner, à prioriser; les principaux outils sont à mettre au point et à déployer.

La communication du parc national devra prendre en compte deux réalités distinctes :

1. Le parc national est avant tout un territoire labellisé pour son patrimoine d'exception, sa charte explicite les orientations et objectifs communs dont se sont dotés les signataires. Le territoire et par ailleurs administré par un certain nombre d'acteurs : communes, EPCI, Département, Région; il est aussi un territoire habité dans lequel une action efficace n'est possible qu'en s'assurant plus largement l'adhésion des citoyens,
2. Le parc national est aussi un établissement public au service de ce territoire, un acteur parmi d'autres, bien qu'ayant un rôle spécifique, mais avec une dimension partenariale forte dans ses actions.

Cela implique de travailler sur deux registres de communication ; (i) une communication de territoire, (ii) une communication institutionnelle qui devra prendre en compte la dimension partenariale des actions mises en œuvre par l'établissement public.

Outre ces deux registres de communication et les aspects communication de crise tournés vers l'extérieur, il faudra également prendre en considération la dimension communication interne de l'établissement.

Le Parc porte également deux projets européens d'actions de conservation, intitulés Life+ ; l'un sur la thématique de la forêt sèche, l'autre sur celle des pétrels. Les obligations contractuelles intègrent une dimension communication spécifique aux projets Life+. Cette multiplication des équipes en charge de communication entraîne une ambiguïté forte et rend difficilement lisible à l'extérieur la communication du parc national et celle des équipes dédiées aux Life+. Il faudra veiller à trouver les solutions techniques et organisationnelles permettant de pallier à cette difficulté.

Il faudra aussi veiller à une bonne articulation avec le service Pédagogie et Sensibilisation des Publics, en charge de la diffusion des connaissances à travers la mise en place d'un certain nombre de médias.

Finalités du métier/rôle

Le (la) responsable communication, sous l'autorité hiérarchique du directeur du Parc national de La Réunion et en lien avec le Président, les principaux administrateurs et les différents services/secteurs, est le garant de la mise en œuvre de la stratégie de communication interne et externe : il (elle) développe cette stratégie, la traduit par un plan et des outils de communication, il (elle) la fait évoluer en fonction des éléments de contexte.

Le (la) responsable communication, en lien avec le directeur du parc national, assure la mise en œuvre du plan et des outils de communication. Il (elle) anime la programmation, la production et la diffusion des contenus, en organisant la participation des salariés et des personnes ressources du parc national, en se concertant avec ses interlocuteurs des collectivités territoriales, institutions, associations et autres acteurs du territoire.

Le (la) responsable communication conseille et appuie les cadres, chargés de mission et autres agents du parc national sur la partie communication des dossiers dont ils ont la charge. Il (elle) s'appuie sur eux pour faire remonter les contenus nécessaires à la construction de la communication de l'établissement.

Le (la) responsable communication veillera à une meilleure intégration des communications spécifiques liées au portage des projets financés sur les fonds européens Life+.

Le (la) responsable communication est responsable hiérarchique du(de la) chargé(e) de production / graphiste.

Le (la) responsable communication optimise le budget du service communication. Il (elle) assure la production et la diffusion des outils de communication dans les délais impartis.

Position dans l'organisation

Le (la) responsable communication exerce ses missions auprès du directeur du Parc national de La Réunion, au siège de l'établissement public à La Plaine-des-Palmistes.

Il(elle) exerce son activité sur l'ensemble du périmètre du parc national. Il(elle) peut-être amené(e) à des déplacements en métropole à l'occasion de réunions de travail inter-parcs à l'initiative de l'Agence Française de la Biodiversité.

Missions et activités principales

La mission exige plusieurs niveaux de compétences ; depuis la stratégie de communication (externe et interne), la gestion du quotidien des opérations de communication, jusqu'à la conception et le suivi de la réalisation des différents supports et outils :

- Stratégie de communication interne et externe : affinement de la stratégie, élaboration d'un plan de communication et conception des outils de communication, adaptation régulière de la stratégie.
- Articulation avec les responsables de services/secteurs, les chargés de mission et les agents du parc national visant à faciliter la remontée d'informations sur les sujets de communication interne et externe les concernant.
- Appui au directeur du parc national quant à la programmation et l'organisation des opérations de relations publiques (inaugurations, manifestations publiques...) ; rédaction, en lien avec le directeur, des discours et des éditoriaux du Président et des autres élus du parc national.
- Développement des relations avec les médias réunionnais, secondairement nationaux : fichier, conception et rédaction des communiqués et dossiers de presse, organisation de campagnes médias, etc.
- Animation de la programmation et de la production des outils de communication interne et externe identifiés par la stratégie et inscrits dans le plan de communication, en lien avec les équipes du parc national, les interlocuteurs des collectivités territoriales et des autres acteurs institutionnels du territoire.
- Amélioration et développement des outils existants (site internet, réseaux sociaux, etc) . .
- Respect de la charte graphique et des identités visuelles.
- Animation des conventions de partenariats et des accords-cadres de communication.
- Rédaction des cahiers des charges. Élaboration et suivi des marchés et des appels d'offre de communication.
- Management du service communication.
- Supervision et participation à la gestion des outils de communication du Parc : site internet, réseaux sociaux, banque d'images, agenda des animations, etc.
- Évaluation des besoins de financement de la mission. Gestion du budget du service communication.

Liens fonctionnels et relationnels

Au plan hiérarchique

Il/elle est placé(e) sous l'autorité hiérarchique du directeur du Parc national de La Réunion.

Au plan opérationnel et relationnel

Il/elle travaillera en lien avec le Président, les administrateurs de l'établissement, les services et les secteurs du Parc.

En interne, il(elle) assure ses missions en étroite relation technique avec les services et secteurs du parc national. Il(elle) est en lien avec les chargés de mission de l'établissement en fonction de la nature du dossier, avec les chefs de secteurs et les agents de terrain en fonction de la localisation de l'action. Plus généralement, il(elle) a vocation à exercer ses missions de façon transversale.

En externe, il/elle est en lien avec ses interlocuteurs dans les collectivités territoriales, les institutions, les associations et l'ensemble des acteurs du territoire.

Compétences requises

Savoirs, connaissances

- Formation supérieure en communication de niveau Bac+5 (universitaire ou ingénieur).
- 10 ans d'expérience professionnelle dans l'univers de la communication (responsable communication en entreprise ou dans une collectivité territoriale, journaliste dans un média, conseil en agence de communication, etc).
- Expérience attestée dans la conception, la réalisation et la mise en œuvre de plusieurs types de supports de communication, en particulier presse magazine, vidéo, relations médias.
- Connaissance du contexte institutionnel réunionnais. Une connaissance et une pratique professionnelle en lien avec les collectivités territoriales et/ou les acteurs de l'environnement et des dispositifs de protection de la nature serait un plus.
- Connaissance et pratique professionnelle des médias réunionnais (contacts, attentes, méthodes).
- Connaissance de la législation et des réglementations relatives à la communication (droit d'auteur, droit à l'image, droit de la propriété intellectuelle, organisation d'événements, etc). Connaissance des règles des marchés publics.
- Intérêt personnel prononcé pour la nature (faune, flore, habitats naturels), pour la culture, pour la ruralité.

Savoir-faire, aptitudes

- Pouvoir identifier et comprendre les publics cibles de la communication du parc national. Capacité à les écouter et à restituer en interne leurs perceptions et leurs attentes.
- Pouvoir élaborer une stratégie de communication, la mettre en œuvre et l'adapter. Capacité de raisonnement, d'analyse et de synthèse.
- Créativité raisonnée, centrée sur les objectifs de communication. La présentation de références serait un plus.
- Écriture de qualité. Rigueur rédactionnelle.
- Capacité à mobiliser et à manager une équipe projet. Capacité à encadrer hors hiérarchie.
- Capacité à manager la création graphique et la production d'outils de communication. Connaissance de la chaîne de production et de diffusion de supports écrits et numérisés.
- Maîtrise des outils bureautiques (Word, Excel). Une autonomie sur les outils techniques de la communication serait un plus (PAO, vidéo, photo...).
- La pratique professionnelle de la photographie serait un plus.

Savoir être, qualités/aptitudes/comportements

- Aisance relationnelle, travail en équipe, à développer un réseau de partenaires.
- Capacité d'écoute et sens politique.
- Initiative, autonomie, organisation, méthode, rigueur.
- Adaptation, réactivité.

Évolutions liées au métier

Le métier est fortement influencé par les évolutions réglementaires des Parcs nationaux, notamment relatives à la mise en œuvre de la charte sur le territoire.

Conditions et moyens d'exercice

Le métier nécessite une bonne disponibilité, du fait de déplacements réguliers sur le périmètre du parc.

Le métier nécessite une bonne condition physique du fait d'interventions en extérieur sur le terrain.

Conditions d'accès au métier

Métier accessible aux titulaires de diplômes de niveau II ou expériences équivalentes.

Conditions de rémunération

Pour les fonctionnaires : situation indiciaire au moment de la prise et régime indemnitaire associé

Pour les contractuels : prise en compte de l'expérience professionnelle selon les conditions de reprise d'ancienneté prévues par la réglementation **sur présentation de justificatifs d'emploi sur des postes équivalents** et classement sur la grille de rémunération des personnels de conception et d'encadrement et des spécialistes de haut niveau applicable pour les agents non titulaires de certains établissements publics de l'environnement (décret 2016-1697).

Localisation

Le poste est à pourvoir au siège du Parc national de La Réunion à la Plaine-des-Palmistes.

Modalités de dépôt de candidature

Votre candidature (lettre de motivation et curriculum vitae détaillé, exemple de réalisations, précisant, pour les fonctionnaires, votre affectation actuelle, votre situation administrative, votre grade et votre échelon) est à transmettre à **Monsieur le directeur du Parc national de La Réunion** par courriel, avec demande d'accusé de réception, **exclusivement** à l'adresse suivante :

contact-rh@reunion-parcnational.fr

Date limite de candidature :

La date limite de dépôt des candidatures est fixée au 2 février 2019.

Personnes à contacter pour informations :

Secrétaire général adjoint - Responsable des ressources humaines :

julien.delmas-deniau@reunion-parcnational.fr